Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260505-DELIB202605059B-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 5 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 29 avril 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	27
Votants	27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, GORON Maxime, GOUGEON Laurent, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.
Etait absent excusé : néant
Etait absent : néant
Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse André à qui il est adjoint un auxiliaire.

9. Proposition des membres de la commission communale des impôts directs (C.C.I.D.)

Rapporteur : M. Christian Toczé, maire.

Au début de chaque mandat, la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) est renouvelée.
L'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.
Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans la limite suivante : un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.
Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).
Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260505-DELIB202605059B-DE

La liste qui doit être proposée par délibération du conseil doit comporter pour Tinténiac 32 noms.
En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

M. le Maire propose la liste suivante de 32 contribuables :

COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLÉANTS		
Nom	Prénom	Adresse	Nom	Prénom	Adresse
Mme ARRAGON née DENIS	Anne	TINTENIAC	M. HOUITTE	Noël	TINTENIAC
M. GUILMIN	Christophe	TINTENIAC	M. VERMET	Christophe	TINTENIAC
Mme BLAIRE née LOUAZON	Régine	TINTENIAC	M. TREUPEL	Denis	TINTENIAC
M. GALLAIS	Pascal	TINTENIAC	M. ROUAULT	Yves	TINTENIAC
M. PIEL	Joël	TINTENIAC	Mme DEHEEGER	Monique	TINTENIAC
M. PEETERS	Jean	TINTENIAC	M. COCHET	Franck	TINTENIAC
M. SOUCHAY	Didier	TINTENIAC	M. BERTON	Julien	TINTENIAC
Mme BOLIVARD née FAUCHEUX	Eliane	TINTENIAC	Mme MOAL née TYMEN	Véronique	TINTENIAC
M. GLACIAL	Olivier	TINTENIAC	M. FOUCHARD	Fabrice	TINTENIAC
M. BOUCHER	Yannick	TINTENIAC	M. GUILLOIS	Hervé	TINTENIAC
Mme GAUTIER née PROVOST	Yolaine	TINTENIAC	M. PRESCHOUX	Louis	TINTENIAC
M. LEMARCHANDEL	Franck	TINTENIAC	M. HILLIARD	André	TINTENIAC
Mme MAHÉ née PEDRON	Annie	TINTENIAC	Mme GARÇON née PAIN	Isabelle	TINTENIAC
Mme BUSNEL née PIOT	Marie-Bernadette	TINTENIAC	Mme BLANDIN née CHEMIN	Béatrice	TINTENIAC
M. HAMON	Cédric	TINTENIAC	M. GAUTHIER	Jérôme	TINTENIAC
Mme PEROUX	Mélanie	TINTENIAC	Mme ROY née SALOME	Anne	TINTENIAC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la liste ci-dessus des membres qui seront proposés au directeur départemental des finances publiques pour siéger à la C.C.I.D.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Marie-Thérèse ANDRÉ